

## Etats financiers annuels de SICAV

### LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>4 652 058,282</b>	<b>6 439 477,557</b>
Obligations et valeurs assimilées		4 141 996,368	5 916 209,666
Titres des Organismes de Placement Collectif		510 061,914	523 267,891
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>5 621 960,240</b>	<b>5 671 357,189</b>
Placements monétaires	5	3 484 105,272	4 494 157,883
Disponibilités		2 137 854,968	1 177 199,306
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>9 198,822</b>	<b>5 461,336</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 283 217,344</b>	<b>12 116 296,082</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées des titres reçus en pension</b>		-	1 002 500,156
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	24 104,977	21 886,350
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	18 378,547	18 365,424
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>42 483,524</b>	<b>1 042 751,930</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	9 653 658,417	10 585 972,767
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		587 075,403	487 571,385
<b>ACTIF NET</b>		<b>10 240 733,820</b>	<b>11 073 544,152</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>10 283 217,344</b>	<b>12 116 296,082</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2019	Année 2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>423 051,838</b>	<b>394 085,138</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		315 187,265	374 454,048
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		107 864,573	19 631,090
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>259 603,173</b>	<b>167 917,132</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	<b>87 204,051</b>	<b>30 133,624</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>769 859,062</b>	<b>592 135,894</b>
Intérêts des mises en pension		-	(2 416,868)
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	<b>(72 835,213)</b>	<b>(71 710,196)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>697 023,849</b>	<b>518 008,830</b>
<b>Autres charges</b>	14	<b>(21 755,360)</b>	<b>(21 224,574)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>675 268,489</b>	<b>496 784,256</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(88 193,086)	(9 212,871)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>587 075,403</b>	<b>487 571,385</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		88 193,086	9 212,871
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(86 572,413)	(1 945,088)
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 381,521	4 491,687
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>596 077,597</b>	<b>499 330,855</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2019</i>	<i>Année 2018</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>596 077,597</b>	<b>499 330,855</b>
Résultat d'exploitation	675 268,489	496 784,256
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 381,521	4 491,687
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(86 572,413)	(1 945,088)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(1 428 887,929)</b>	<b>764 281,820</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	25 683 278,069	15 732 532,179
- Régularisation des sommes non distribuables	1 048 287,868	588 698,335
- Régularisation des sommes distribuables	1 057 465,984	273 199,577
<b>Rachats</b>		
- Capital	(26 985 924,404)	(14 987 079,081)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 086 336,376)	(560 656,742)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 145 659,070)	(282 412,448)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(832 810,332)</b>	<b>1 263 612,675</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	11 073 544,152	9 809 931,477
En fin de l'exercice	10 240 733,820	11 073 544,152
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	103 434	95 876
En fin de l'exercice	90 706	103 434
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>112,900</b>	<b>107,059</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,46%</b>	<b>4,63%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### **3.5 - Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6 - Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4: Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 4.652.058,282 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif net
<b><u>Obligations et valeurs assimilés</u></b>		<b>3 995 704,250</b>	<b>4 141 996,368</b>	<b>40,45%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>3 995 085,500</b>	<b>4 141 360,656</b>	<b>40,44%</b>
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	60 000,000	61 484,853	0,60%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	240 000,000	246 094,689	2,40%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	200 010,000	204 175,603	1,99%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	99 900,000	101 006,761	0,99%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	99 900,000	101 634,061	0,99%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	119 910,000	122 662,811	1,20%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	20 000,000	20 992,350	0,20%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	120 000,000	120 795,803	1,18%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	260 000,000	272 168,961	2,66%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	106 215,930	1,04%
EO ATL 2013-2	1 000	20 000,000	20 147,934	0,20%
EO ATL 2013-2	500	10 000,000	10 073,967	0,10%
EO ATL 2014-3	2 000	40 000,000	42 173,309	0,41%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	120 000,000	126 116,236	1,23%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	120 000,000	125 783,725	1,23%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	120 000,000	126 121,167	1,23%
EO BTK 2009	1 000	39 965,500	42 267,984	0,41%
EO CIL 2018/1	1 900	190 000,000	205 405,721	2,01%
EO CIL 2017/2	1 110	88 800,000	93 305,799	0,91%
EO HL 2015/1	3 000	60 000,000	60 374,609	0,59%
EO HL 2015/2	500	20 000,000	20 933,050	0,20%
EO HL 2015/2	3 500	140 000,000	146 531,344	1,43%
EO HL 2016/2	2 000	80 000,000	80 454,820	0,79%
EO HL 2017/2	1 000	60 000,000	61 755,738	0,60%
EO TL 2015/2 TF CAT A	2 000	40 000,000	40 047,126	0,39%
EO UIB 2009/1	2 000	66 600,000	67 945,102	0,66%

EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	150 000,000	152 643,934	1,49%
EO SUB UIB 2015	7 000	140 000,000	144 461,027	1,41%
EO UIB SUB 2016	3 000	180 000,000	190 510,027	1,86%
EO BTE 2016	1 500	90 000,000	94 977,666	0,93%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	120 000,000	120 855,208	1,18%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	40 000,000	42 024,767	0,41%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	40 000,000	42 769,175	0,42%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	40 000,000	41 403,978	0,40%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	60 000,000	62 105,967	0,61%
EO BH SUB 2018-1	2 500	200 000,000	208 617,268	2,04%
EO BH SUB 2019-1	2 000	200 000,000	212 284,153	2,07%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	200 000,000	202 038,033	1,97%
<b>Emprunt national</b>		<b>618,750</b>	<b>635,712</b>	<b>0,01%</b>
Emprunt National 2014/CAT/C	10	618,750	635,712	0,01%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>480 332,808</b>	<b>510 061,914</b>	<b>4,98%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>480 332,808</b>	<b>510 061,914</b>	<b>4,98%</b>
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	109 304,000	1,07%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	113 498,064	1,11%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	41 767,500	0,41%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	27 710,000	0,27%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 824,500	0,52%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	95 850,000	0,94%
SANADETT SICAV	630	69 223,111	69 107,850	0,67%
<b>TOTAL</b>		<b>4 476 037,058</b>	<b>4 652 058,282</b>	<b>45,43%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>				<b>45,24%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>6 243 778,306</b>	<b>203 990,486</b>	<b>(8 291,235)</b>	<b>6 439 477,557</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	200 000,000			200 000,000	
Titres OPCVM	2 666 103,582			2 666 103,582	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	(1 947 030,000)			(1 947 030,000)	
Titres OPCVM	(2 686 691,080)			(2 686 691,080)	(86 572,413)
Emprunt national	(123,750)			(123,750)	
<b>* Variations des plus ou moins values latentes</b>			7 381,521	7 381,521	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		(27 059,548)		(27 059,548)	
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>4 476 037,058</b>	<b>176 930,938</b>	<b>(909,714)</b>	<b>4 652 058,282</b>	<b>(86 572,413)</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 3.484 105,272 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>999 789,621</b>	<b>1 001 678,113</b>	<b>9,78%</b>
Pension Livrée AMEN BANK 8,50% au 13/01/2020 pour 20 jours		999 789,621	1 001 678,113	9,78%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 467 291,429</b>	<b>2 482 427,159</b>	<b>24,24%</b>
Certificat de dépôt TLF au 10/02/2020 à 11,3% pour 90 jours	500 000	489 010,455	495 115,758	4,83%
Certificat de dépôt UNIFACTOR au 15/01/2020 à 11% pour 40 jours	500 000	495 170,143	498 309,550	4,87%
Certificat de dépôt ATB au 20/01/2020 à 10,80% pour 40 jours	500 000	495 256,912	497 747,030	4,86%
Certificat de dépôt STB au 06/02/2020 à 11,10% pour 50 jours	1 000 000	987 853,919	991 254,821	9,68%
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000</b>	<b>3 467 081,050</b>	<b>3 484 105,272</b>	<b>34,02%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>33,88%</b>

## Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 9.198,822 contre D : 5.461,336 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	9 198,822	5 417,194
Intérêts sur obligations à recevoir	-	44,142
<b>Total</b>	<b>9 198,822</b>	<b>5 461,336</b>

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 24.104,977 contre D : 21.886,350 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du dépositaire	5 949,233	5 949,368
Rémunération du gestionnaire	18 155,744	15 936,982
<b>Total</b>	<b>24 104,977</b>	<b>21 886,350</b>

## Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 18.378,547 contre D : 18.365,424 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 408,835	9 677,152
CMF	1 161,383	879,943
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
<b>Total</b>	<b>18 378,547</b>	<b>18 365,424</b>



## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2018

Montant	10 585 972,767
Nombre de titres	103 434
Nombre d'actionnaires	369

### Souscriptions réalisées

Montant	25 683 278,069
Nombre de titres émis	250 948
Nombre d'actionnaires nouveaux	85

### Rachats effectués

Montant	(26 985 924,404)
Nombre de titres rachetés	(263 676)
Nombre d'actionnaires sortants	(86)

### Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	21 938,556
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 381,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(86 572,413)
Résultat incorporé à la VL (A)	487 571,385
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(59 987,064)

### Capital au 31-12-2019

Montant	9 653 658,417
Nombre de titres	90 706
Nombre d'actionnaires	368

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2019.

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 423.051,838, contre D : 394.085,138 en 2018 et se détaillent comme suit :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	315 152,454	374 419,441
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>		
<i>sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	-	-
- intérêts (Emprunt National)	34,811	34,607
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	107 864,573	19 629,635
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	-	1,455
<b>Total</b>	<b>423 051,838</b>	<b>394 085,138</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 259.603,173, contre D : 167.917,132 en 2018 et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Intérêts des billets de trésorerie		
Intérêts des dépôts à vue	31 291,226	28 005,601
Intérêts des certificats de dépôt	228 311,947	139 911,531
Intérêts des pensions livrées		
<b>Total</b>	<b>259 603,173</b>	<b>167 917,132</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Intérêts des pensions livrées	87 204,051	30 133,624
<b>Total</b>	<b>87 204,051</b>	<b>30 133,624</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 72.835,213 contre D : 71.710,196 en 2018 et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Commission de gestion de la CGI	66 885,348	65 760,468
Rémunération du dépositaire	5 949,865	5 949,728
<b>Total</b>	<b>72 835,213</b>	<b>71 710,196</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 21.755,360 contre D : 21.224,574 en 2018 et se détaillent ainsi:

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	9 999,905
Redevance CMF	11 241,240	11 052,420
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	-
Autres	314,215	172,249
<b>Total</b>	<b>21 755,360</b>	<b>21 224,574</b>

## **Note 15 : Autres informations**

### **15.1. Données par action et ratios pertinents**

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>	<b><u>2015</u></b>
Revenus des placements	8,487	5,725	6,014	5,589	5,115
Charges de gestion des placements	(0,803)	(0,693)	(0,813)	(0,755)	(0,732)
Intérêts des mises en pension	0,000	(0,023)	-	-	-
<b>Revenus net des placements</b>	<b>7,684</b>	<b>5,008</b>	<b>5,201</b>	<b>4,833</b>	<b>4,383</b>
Autres charges	(0,240)	(0,205)	(0,668)	(0,217)	(0,187)
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,436)	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,445</b>	<b>4,803</b>	<b>4,533</b>	<b>4,616</b>	<b>4,196</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,972)	(0,089)	(0,845)	(0,606)	(0,560)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,472</b>	<b>4,714</b>	<b>3,688</b>	<b>4,010</b>	<b>3,635</b>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,081	0,043	0,022	0,230	(0,018)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,954)	(0,019)	0,012	(0,011)	0,033
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>(0,873)</b>	<b>0,025</b>	<b>0,034</b>	<b>0,219</b>	<b>0,016</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,572</b>	<b>4,828</b>	<b>4,567</b>	<b>4,835</b>	<b>4,211</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,873)</b>	<b>0,025</b>	<b>0,034</b>	<b>0,219</b>	<b>0,016</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,242	0,002	(0,047)	(0,076)	(0,018)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,631)</b>	<b>0,026</b>	<b>(0,012)</b>	<b>0,143</b>	<b>(0,002)</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	-	-	4,010	3,636	3,625
Valeur liquidative	112,900	107,059	102,319	102,653	102,137
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,73%	0,66%	0,79%	0,74%	0,72%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,20%	0,23%	0,21%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,88%	4,50%	3,60%	3,92%	3,56%

## **15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **Rémunération du dépositaire :**

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.283.217, un actif net de D : 10.240.734 et un bénéfice de D : 596.078.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphes d'observations***

1- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 45,24% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 54,67% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

2- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,79% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 26 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**